

# Une étude de faisabilité Altimède Stratégie

L'étude de faisabilité fait partie de l'étape initiale de création d'un projet en entreprise : la phase de cadrage.

Elle permet de mesurer le degré de faisabilité d'un projet selon des paramètres temporels, budgétaires et qualitatifs.



## Phase 1

### Définir le projet :

La première étape consiste à définir clairement le projet, ses objectifs et ses caractéristiques. Cela permet de mieux comprendre les enjeux, les besoins et les limites du projet.



## Phase 2

Le contrat de maître d'œuvre implique une validation technique et juridique du projet, y compris les règles régies par la commune ou la communauté de communes en termes de construction (zone inondable, PLU). Les documents relatifs à la copropriété et à la classification du bâtiment doivent également être pris en compte. Des études détaillées sur les sols, les zones inondables, la sismologie, les topographies et les zones de cavités sont nécessaires, ainsi que des études de structure pour évaluer la portance de l'ouvrage existant lors d'une élévation au-dessus d'un bâtiment existant. Une étude de sol G2 est également importante pour vérifier le type de support dans le socle (sable, roche, argile...).



## Phase 3

### Étudier la faisabilité financière :

Cette étape permet d'évaluer les coûts et les bénéfices du projet. Il est important de déterminer les sources de financement possibles, les coûts de développement, les investissements nécessaires et les bénéfices attendus. Cela permet d'obtenir une première idée de la façon dont on peut concevoir.



## Phase 4

L'avant-projet définitif (APD) comprend tous les plans concrets, ainsi que les autorisations de travaux, le permis de construire et les plans techniques nécessaires.



## Phase 5

Le permis de construire est obtenu en extrayant les plans de l'avant-projet définitif (APD). Si le client fournit une esquisse, celle-ci est examinée et comparée pour valider ou identifier d'éventuels problèmes, ce qui peut nécessiter une nouvelle étude de faisabilité. Si le permis de construire est déjà obtenu et purgé de tout recours, des démarches supplémentaires sont nécessaires, comme l'affichage obligatoire, la préparation du dossier, la consultation des artisans et la demande de devis.



## Finale

Il est crucial de rédiger un rapport détaillé qui présente les résultats de l'étude de faisabilité. L'agence inclus de ce fait des recommandations et des solutions pour résoudre les problèmes identifiés, ainsi qu'une évaluation globale de la faisabilité du projet.

**ALTIMÈDE STRATÉGIE**

